

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Réunion du 18 juin 2017

**L'an deux mil dix-sept, le dix-huit du mois de juin** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 13 juin 2017.

Étaient présents : Bastel Fanny, Berthommé Suzette, Dubois Nathalie, Fèvre Céline, Larelle Joëlle, Boisson Jackie, formant la majorité des membres en exercice,

Le conseil étant composé de 9 Membres

Présents et votants 6 + 2 procurations (Madeira Claude donne pouvoir à Fanny Bastel et Géraud Marie-Elisabeth à Larelle Joëlle)

Membres excusés : Géraud Marie-Elisabeth, Madeira Claude, Perez Joaquim,

Désignation du secrétaire de séance : à l'unanimité Suzette Berthommé a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 h 45

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

### ORDRE DU JOUR

#### I – MATERIEL

Madame le Maire rappelle à son conseil que lors de la séance du 18 mai 2017 l'agent technique de la commune a présenté deux devis remis par les Etablissements Chevalerias. Demande a été faite de revoir le devis et de faire faire des essais avant d'éventuels achats. Après les essais du 31 mai 2017 un devis est présenté :

Débroussailleuse Pellenc Excellion 2000, soit la somme de 830 € ht

Tête de désherbage double lames City CUT, offert (prix 288 € ht)

Tête à fil automatique, offert (prix 36 € ht)

Souffleur Airion 2, soit la somme de 600 € ht

Taille haies Helion 2 avec lamier 75cm, soit la somme de 700 € ht

Batterie Pellenc 1100 (garantie 5 ans et autonomie selon l'appareil de 4 à 6 h), soit la somme de 1.400 € ht.

Soit un total € ht de 3.530 €, soit 4.236 € ttc.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré à 7 voix pour 1 abstention accepte le devis présenté, et dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont prévus au budget 2017 et charge Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Délibération 2017/43

#### V – DIVERS

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

#### Emargement :

Fanny BASTEL

Suzette BERTHOMME

Jackie BOISSON

Nathalie DUBOIS

Céline FEVRE

Marie-Elisabeth GERAUD

Joëlle LARELLE

Claude MADEIRA

Joaquim PEREZ